**Soutien aux « cellules DD »**

**des établissements d’enseignement supérieur
pour L’intégration des objectifs de développement durable**

Appel à projets 2018

Publication de l’appel : 15 janvier 2018
Date limite pour l’introduction des candidatures : 5 mars 2018

**Formulaire de candidature**

Titre du projet

NOM et prénom du responsable

NOM de l’Institution

SOMMAIRE

[1 Titre et budget du projet 4](#_Toc463623179)

[2 Intervenants – composition de l’équipe 4](#_Toc463623180)

[3 Projet et activités proposés](#_Toc463623181) 6

[4 critères de sélection du projet](#_Toc463623182) 8

[5 Budget par postes budgétaires](#_Toc463623183) 9

[6 Signature du responsable du projet 10](#_Toc463623191)

Avertissement

Pour être prise en considération, cette proposition de projet doit respecter les critères de forme imposés et être introduite auprès de l’ARES **au plus tard le 5 mars 2018**.

Elles doivent être adressées :

* **par courrier**, à l'adresse suivante :

ARES

Monsieur Julien NICAISE, Administrateur

À l’attention de Mme Lise-Anne Hondekyn

Rue Royale 180, 1000 Bruxelles

* **Et par mail** à l’adresse suivante :

lise-anne.hondekyn@ares-ac.be

Si vous souhaitez plus d’informations sur cet appel à projet, vous pouvez contacter (uniquement par e-mail) :

Lise-Anne Hondekyn, attachée – référente CDD : lise-anne.hondekyn@ares-ac.be Titre et budget du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Projet |  |
| Titre du projet |  |
| Budget demandé (max. 10.000 €) | € |
| Durée (en mois) | mois |

# Intervenants – composition de l’équipe

|  |  |
| --- | --- |
| Responsable du projet |  |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Titre académique ou fonction |  |
| Établissement  |  |
| Faculté |  |
| Département, service, unité |  |
| Adresse (rue et n°) |  |
| Code postal et localité |  |
| Téléphone |  |
| E-mail |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Autorité engageant l’institution  |  |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Titre académique ou fonction |  |
| Établissement  |  |
| Faculté |  |
| Département, service, unité |  |
| Adresse (rue et n°) |  |
| Code postal et localité |  |
| Téléphone |  |
| E-mail |  |

|  |
| --- |
| Partenaires – Étudiants, membres du corps professoral, collaborateurs administratifs participant au projet |
| Compléter les informations dans le tableau ci-dessous pour chacun des partenaires impliqués dans le projet.  |
|  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Nom |  |  |  |  |  |
| Prénom |  |  |  |  |  |
| Établissement |  |  |  |  |  |
| Discipline d’études |  |  |  |  |  |
| Cycle et année d’études en cours |  |  |  |  |  |
| E-mail |  |  |  |  |  |

# Autres intervenants

|  |
| --- |
| Définir le ou les autres intervenants  |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Titre académique ou fonction |  |
| Établissement ou organisation |  |
| Faculté (si applicable) |  |
| Département, service, unité (si applicable) |  |
| Adresse (rue et n°) |  |
| Code postal et localité |  |
| Téléphone |  |
| E-mail |  |

Ajouter un tableau tel que celui ci-dessus pour chacun des autres partenaires

# Projet et activités proposés

**Décrire ici le projet proposé et de quelle manière il contribue à atteindre les objectifs de l’appel, à savoir :**

1. **créer ou soutenir des cellules de développement durable** au sein des établissements d’enseignement supérieur de la FWB et, à terme, d’animer une « communauté DD » de personnes motivées au sein de chaque établissement ;
2. **soutenir des actions et sensibiliser les étudiants** aux questions du développement durable pour en faire des citoyens responsables et ouverts sur le monde, capables de prises de positions éclairées sur les grands enjeux mondiaux et conscients de leur capacité à influencer le changement vers un monde plus durable. Les activités doivent **renforcer la capacité des étudiants à être eux-mêmes des acteurs** de l’effort de sensibilisation au développement durable, directement sur les campus, **en collaboration avec les enseignants et les collaborateurs administratifs**.

**Détailler également, en insistant sur l’originalité du projet et des activités proposées :**

* **comment les publics cibles seront impliqués**. Ces publics sont le **public étudiant**, le **corps professoral** et les **collaborateurs administratifs**. Ces trois publics-cibles devront mettre sur pied, **de préférence conjointement,** des actions intégrant un ou des objectifs de développement durable **en se rassemblant en une « Cellule DD »** au sein d’un des établissements d’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
* l’appui des autorités de l’établissement d’enseignement supérieur dont bénéficiera le projet.

Rappelons que les activités qui peuvent être proposées dans le cadre de cet appel à projets doivent poursuivre les **objectifs** suivants :

1. **sensibilisation au développement durable**, par exemple :

* soutenir et appuyer le développement de pratiques durables au sein de l’établissement
* organiser - ou susciter l'organisation – d’actions intégrant les objectifs de développement durable
* assurer une meilleure visibilité du développement durable auprès des corps académique, scientifique, administratif, technique et auprès de la communauté étudiante

2. **information sur les enjeux du développement durable**, par exemple :

* identifier les bonnes pratiques développées au sein de l'institution
* proposer des recommandations ou des plans d'action pour les années futures
* rédiger un rapport sur la mise en œuvre du DD dans l’établissement
1. mise **en réseau au sein de leur établissement en vue de créer une « communauté DD »**, c'est-à-dire :
* identifier des personnes relais pour les questions de DD dans les lieux considérés comme pertinents pour l'institution
* assurer leur mise en réseau et une bonne circulation des informations entre elles
* assurer un rôle d’échange et d’information sur la mise en œuvre d’actions de DD au sein de l’institution et éventuellement avec les partenaires extérieurs (par exemple : kots à projets, maison du DD, associations, pouvoirs publics, etc.).

Le projet pourra être comprendre une ou plusieurs activité(s).

# critères de sélection du projet

Détailler, pour chacun d’entre eux, **comment le projet rencontre les critères de sélection** :

• Pertinence et adéquation de l’action proposée au regard des objectifs de l’appel (pondération : 20/100)

• Qualité et caractère mobilisateur du projet (pondération : 20/100)

• Méthodologie proposée et modalités de mise en œuvre (pondération : 20/100)

• Durabilité du projet (impact à moyen et long terme des actions proposées) (pondération : 20/100)

• Rapport coût / efficacité (pondération: 20/100)

# Budget par postes budgétaires

## Moyens financiers demandés à l’ARES

Indiquer ici, pour chaque poste, l’estimation en euros du montant des différentes activités du projet. Le budget total demandé est le budget maximum auquel le projet pourra prétendre, même s’il apparaît, après la vérification budgétaire par l’ARES, que certains éléments ont été oubliés ou sous-évalués. Toute modification au budget doit faire l’objet d’un accord préalable de l’ARES et ne pourra être opérée que dans le cadre de l’enveloppe octroyée.

Si des frais sont considérés comme non éligibles, cela ne signifie pas qu’ils ne peuvent pas être engagés, mais que l’ARES ne financera pas de tels frais.

Les **dépenses admissibles** sont les frais de personnel, les frais généraux d’organisation, de fonctionnement et les frais d’équipement.

De manière générale, **une dépense est éligible dans les cas où** :

* elle contribue à la réalisation des objectifs du projet ;
* elle a été prévue dans la proposition de projet introduite ;
* elle a été effectuée au cours de la période fixée dans les orientations stratégiques et balises, à savoir entre le démarrage du projet et le 1er décembre 2018 ;
* elle est identifiable et contrôlable : en particulier, elle doit être appuyée par une **pièce justificative originale** ;
* elle n'est pas à charge d'autres bailleurs de fonds ;
* elle est conforme aux dispositions légales en matière de marchés publics (conformité sous la responsabilité du responsable du projet).

Les déplacements en Belgique effectués avec un véhicule privé ou de service sont remboursés sur la base du tarif du transport en commun le moins cher. S'il s'avère que l'usage des transports en commun est impossible ou que l'usage d'un véhicule privé ou de service est plus avantageux, les frais de transport d'un véhicule privé ou de service peuvent être subsidiés. L'indemnité fixée dans ce cas s'élève à 0,3363 €/km.

### Tableau budgétaire détaillé

Fournir en annexe un tableau budgétaire détaillé pour la durée totale du projet, établi en euros.

## Autres contributions

Préciser l’éventuel apport propre et/ou la contribution d’éventuels autres partenaires financiers.

## Autres demandes de financement du projet

Cette proposition ou une proposition analogue a-t-elle déjà été introduite auprès d’un autre bailleur de fonds ? Dans l’affirmative, auprès de quelles instances et avec quel résultat, si connu ?

# Signature du responsable du projet

|  |
| --- |
| Responsable du projet |
| Prénom |  |
| Nom |  |
| Date |  |
| Signature  |  |